

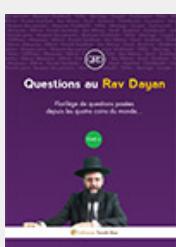


Traité Békhorot

Michna 9 - Chapitre 2

וְצִא דְּפָן וּמַבָּא אֲפָרִיו, רַבִּי טַרְפּוֹן אָזָמָר, שְׁנֵיָהֶם יְרֻעָו עַד
שִׁיסְפָּאָבוּ וַיַּאֲכְלֻוּ בְּמִזְבֵּחַ לְבָעָלִים. רַבִּי עֲקִיבָא אָזָמָר, שְׁנֵיָהֶן אִינָן
בְּכָרָ, בְּרָאָשׁוֹן מִשְׁוּם שְׁאַיְנוּ פָּטָר רְחַם, וַיַּשְׁבַּנִּי מִשְׁוּם שְׁקָדְמוֹ
אַחֲרָ:

[Quant à l'animal]né par césarienne et[aux descendants]qui le suivent (qui naissent par la suite),[comme on ne sait pas si chacun est premier-né, ni l'un ni l'autre n'est donné au Kohen]. Rabbi Tarfon dit : Tous deux doivent paître jusqu'à ce qu'ils reçoivent un défaut, et ils peuvent être mangés dans leur[état impur]par leur propriétaire. Rabbi Akiva dit : Aucun d'eux n'est premier-né ; le premier parce que ce n'est pas[celui]qui ouvre la matrice (voir Chemot 13,12), [car cet animal n'a pas lui-même ouvert la matrice, et]la seconde parce que l'autre l'a précédé.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions